Nº 16-508-X au catalogue
ISBN 978-0-660-30483-0

Feuillets d'information de l'environnement

Pratiques de gestion environnementale dans les entreprises canadiennes, 2016

Date de diffusion : le 19 juin 2019

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2019

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

Une version HTML est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Pratiques de gestion environnementale dans les entreprises canadiennes, 2016

Les pratiques de gestion environnementale sont des protocoles que les entreprises adoptent afin de réduire leur incidence sur l'environnement. Elles peuvent être mises en œuvre pour différentes raisons, tels que se conformer à des lois et réglementations gouvernementales ou répondre à une directive de l'entreprise comme bonnes pratiques. Dans ce feuillet d'information, les entreprises visées font partie des industries manufacturières, de l'exploitation forestière (sauf à forfait), de l'extraction de pétrole et de gaz, de l'extraction minière et de l'exploitation en carrière, de la production, du transport et de la distribution d'électricité et de la distribution de gaz naturel.

La moitié des entreprises ont adopté au moins une pratique de gestion environnementale

En 2016, un peu plus de la moitié des entreprises (51 %) ont utilisé au moins une pratique de gestion environnementale. Parmi ces entreprises, 47 % en avait adoptée au moins trois, le cinquième en avait adoptée deux (21 %) et le tiers restant (32 %) qu'une seule.

Tout comme en 2014, deux des pratiques les plus couramment utilisées en 2016 étaient le système de gestion environnementale (23 % des entreprises canadiennes) et la vérification énergétique (22 %) (Graphique 1). À l'opposé, peu d'entreprises utilisaient les accords volontaires en matière d'environnement (5 %), en diminution de trois points de pourcentage par rapport à 2014. Les portraits de quatre des pratiques les plus souvent adoptées sont exposés un peu plus bas dans le texte.

Graphique 1
Pourcentage d'entreprises canadiennes ayant adopté la pratique de gestion environnementale, 2016

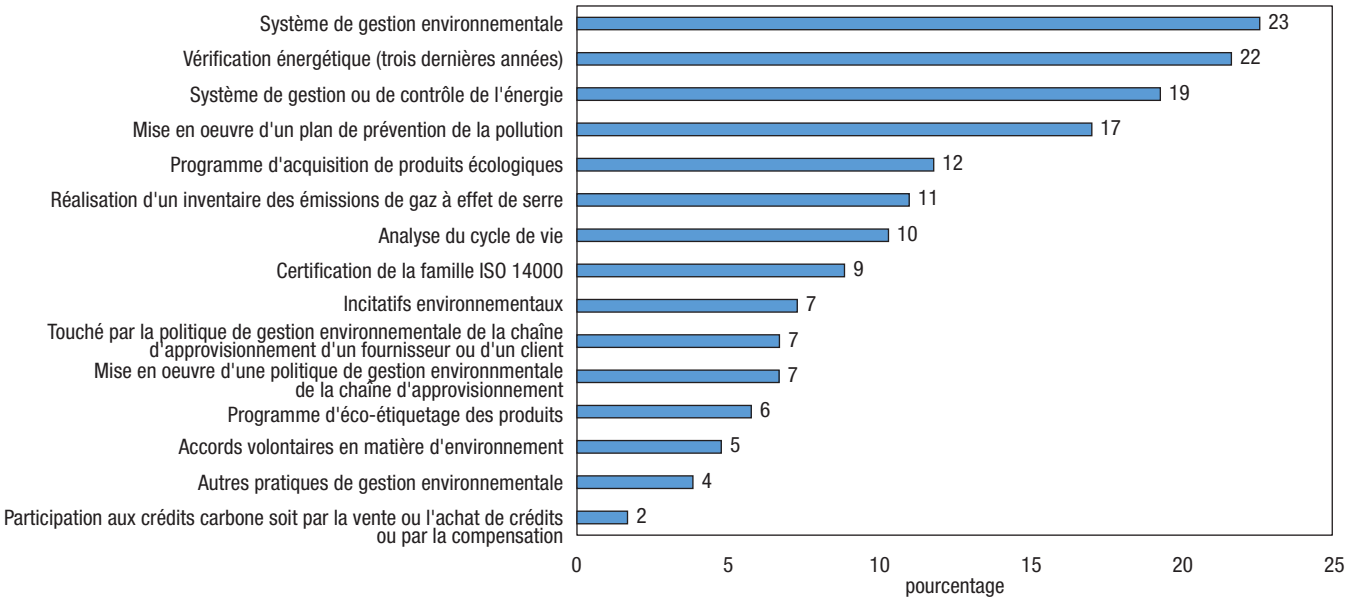

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement, 2016. Tableau 38-10-0005-01.

Les industries de la distribution de gaz naturel et de l'extraction de pétrole et de gaz sont celles ayant le plus souvent adopté une pratique de gestion environnementale

Dans la majorité des groupes d'industries ciblées dans cette étude, plus de la moitié des entreprises avait adopté au moins une pratique de gestion environnementale (Graphique 2). Quatre industries voyaient même plus du trois quarts de leurs entreprises adhérer à au moins une pratique. En tête venaient l'industrie de la distribution de gaz naturel et l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz avec respectivement 81 % de leurs entreprises adhérant à au moins une pratique. La moitié (51 %) des entreprises de l'industrie de la distribution de gaz naturel avait adopté au moins six pratiques de gestion environnementale.

L'adoption de pratiques de gestion environnementale croît avec le nombre d'employés

Plus la taille de l'entreprise est grande, tel que mesurée par le nombre d'employés, plus elle est susceptible d'adopter au moins une pratique de gestion environnementale. En 2016, 95 % des grandes entreprises (1 000 employés et plus) avait adopté au moins une pratique, alors que le pourcentage s'élevait à 84 % chez les entreprises de 500 à 999 employés, à 67 % chez les entreprises de 100 à 499 employés et à 45 % chez les petites entreprises (moins de 100 employés).

Plus du deux tiers des employés travaillaient dans des entreprises possédant au moins une pratique

De façon générale, les entreprises ayant adopté au moins une pratique de gestion de l'environnement en 2016 étaient associées à 69 % de la part de l'emploi. Ceci veut dire que plus du deux tiers des employés des industries ciblées travaillaient dans des entreprises ayant adopté au moins une pratique. Évidemment, ce pourcentage variait selon le type de pratique. Par exemple, les entreprises certifiées ISO 14000 étaient liées à 27 % de la part de l'emploi alors que celles qui ont participé à des programmes incitatifs en matière d'environnement, à 15 %.

Portraits de quatre des pratiques les plus souvent adoptées

Le système de gestion environnementale

Près d'un quart (23 %) des entreprises canadiennes possédait un système de gestion environnementale (SGE) en 2016 (Graphique 1), ce qui en faisait la pratique la plus populaire. Le SGE est un outil de gestion permettant à l'entreprise d'évaluer et de limiter l'impact environnemental de ses activités. Cette pratique était particulièrement présente dans l'industrie de la distribution du gaz naturel (68 %), l'industrie de l'extraction du pétrole et du gaz (68 %) et l'industrie de l'extraction minière et de l'exploitation en carrière (63 %) (Graphique 2).

Avoir un SGE était aussi la pratique la plus courante pour toutes les tailles d'entreprise. Le pourcentage d'entreprises possédant un tel système augmentait avec la taille de l'entreprise, grimpant jusqu'à 88 % pour les grandes entreprises (1 000 employés et plus) (Graphique 3). Aussi, près de la moitié des employées des industries ciblées (45 %) travaillait dans des entreprises possédant un SGE.

Graphique 2
Pourcentage d'entreprises canadiennes utilisant certaines pratiques de gestion environnementale, selon l'industrie, 2016

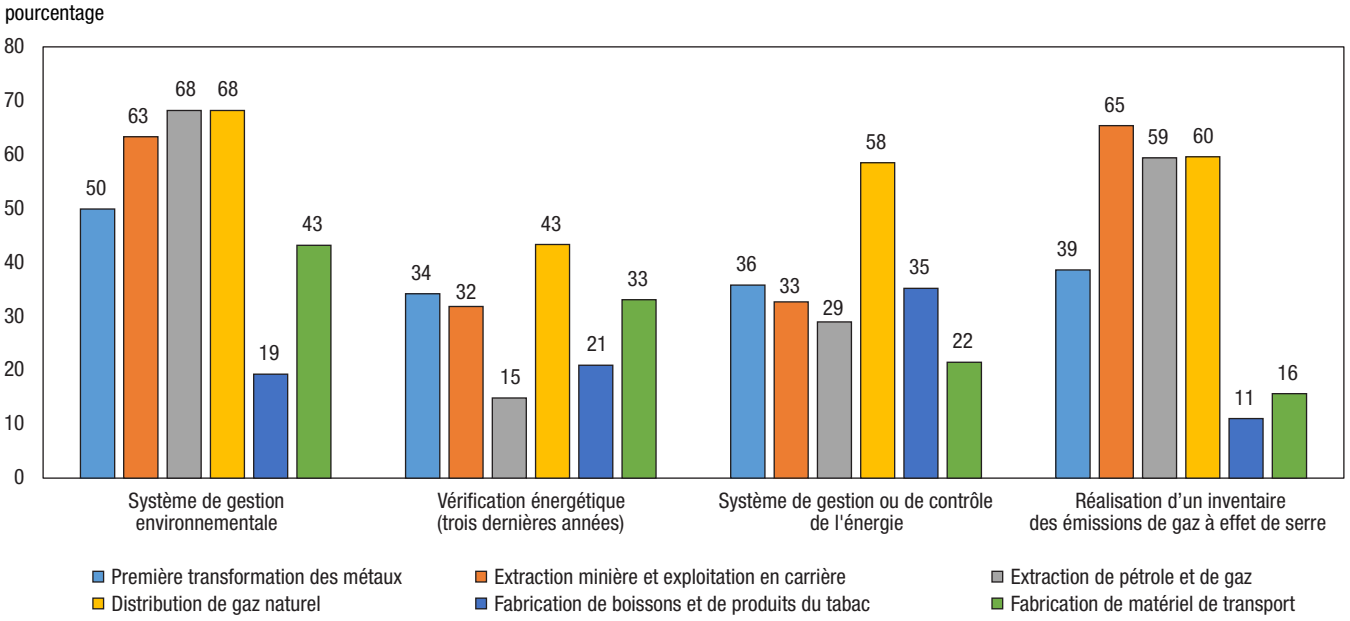

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement, 2016. Tabulations spéciales.

Graphique 3
Pourcentage d'entreprises canadiennes utilisant certaines pratiques de gestion environnementale, selon la taille de l'entreprise, 2016

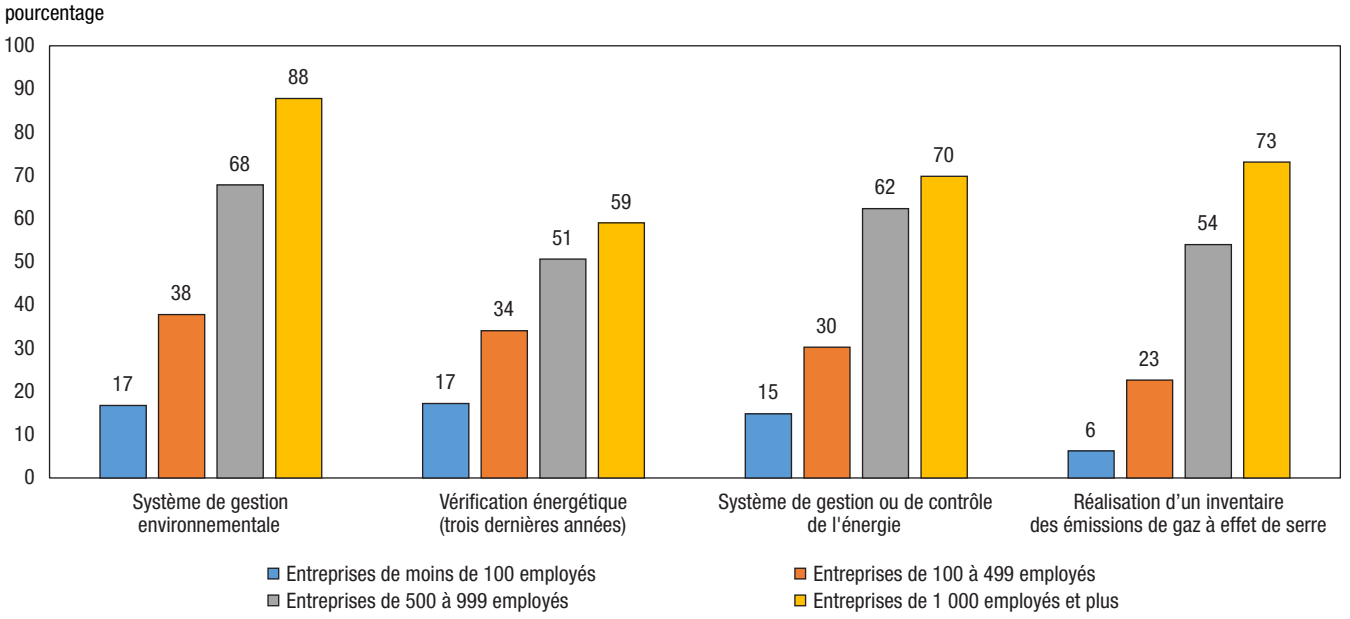

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement, 2016. Tableau 38-10-0005-01.

La vérification énergétique

Une vérification énergétique durant les trois dernières années a été réalisée dans 22 % des entreprises canadiennes (Graphique 1). Ces vérifications comprennent entre autres l'analyse des systèmes de consommation d'énergie de l'entreprise et la détermination des secteurs où la consommation d'énergie pourrait être réduite. L'industrie de la distribution de gaz naturel était l'industrie qui a fait le plus de vérifications énergétiques en 2016 avec 43 % de ces entreprises (Graphique 2). En comparaison, seulement le tiers des entreprises des trois industries suivantes avait fait ce type de vérification : l'industrie de la première transformation des métaux (34 %), l'industrie de la fabrication de matériel de transport (33 %) et l'industrie de l'extraction minière et de l'exploitation en carrière (32 %).

Pour les entreprises de moins de 100 employés et celles de 100 à 499 employés, la vérification énergétique était la deuxième pratique la plus courante en 2016 (après le SGE) adoptée par 17 % et 34 % de leurs entreprises respectivement (Graphique 3). Les entreprises de 1 000 employés et plus étaient celles qui l'ont le plus souvent pratiqué, atteignant un pourcentage de 59 %. Malgré cela, cette pratique se classait seulement au sixième rang des pratiques les plus couramment utilisées par les grandes entreprises. Elle était précédée, entre autres, par la certification de la famille ISO 14000 (63 %) et par l'implantation d'un plan de prévention de la pollution (72 %). En 2016, cette pratique était associée à 37 % de la part de l'emploi.

Le système de gestion ou de contrôle de l'énergie

En 2016, près d'une entreprise canadienne sur cinq (19 %) possédait un système de gestion ou de contrôle de l'énergie (Graphique 1). De tels systèmes permettent de gérer l'utilisation de l'énergie en vue d'en améliorer l'efficacité. L'industrie de la distribution de gaz naturel était l'industrie pour laquelle ces systèmes étaient les plus populaires (adopté par 58 % de ces entreprises (Graphique 2)). Dans une moindre mesure, 36 % des entreprises de l'industrie de première transformation des métaux et 35 % des entreprises de l'industrie de fabrication de boissons et de produits du tabac en possédait un.

Pour les entreprises de 500 à 999 employés, le système de gestion ou de contrôle de l'énergie était la deuxième pratique la plus courante (après le SGE) avec 62 % de ces entreprises (Graphique 3). En 2016, 37 % des employés des industries ciblées travaillaient dans des entreprises ayant adopté cette pratique.

La réalisation d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre

L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre est une estimation de la quantité de gaz à effet de serre produit par l'entreprise au cours d'une période de temps donnée. Ce type de pratique était présent dans 11 % des entreprises canadiennes en 2016 (Graphique 1), mais était par contre plus courante dans quelques industries, dont celle de l'extraction minière et de l'exploitation en carrière (65 %), de la distribution de gaz naturel (60 %) et de l'extraction de pétrole et de gaz (59 %) (Graphique 2).

Cette pratique était au deuxième rang des pratiques les plus souvent adoptées dans les grandes entreprises (73 %) (après le SGE) et au troisième rang dans les entreprises de 500 à 999 employés (54 %) (Graphique 3). Globalement, cette pratique était associée à 31 % de la part de l'emploi.

À propos de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement

Le présent communiqué contient des données provenant de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement de 2016. Cette enquête est menée auprès d'un peu plus de 3 500 établissements de certaines industries primaires et du secteur de la fabrication. Elle vise notamment à diffuser des estimations des dépenses en immobilisations et des dépenses d'exploitation des entreprises canadiennes au chapitre de la protection de l'environnement. Les mesures des dépenses de protection de l'environnement ne concernent que les dépenses effectuées dans le but d'assurer la conformité à la réglementation, aux conventions ou aux accords volontaires en vigueur ou à venir. Elle recueille aussi de l'information sur les pratiques de gestion environnementale adoptées par les établissements.